

INSCRIPTION - MODALITES PRATIQUES

Les stagiaires s'inscrivant à un DU, doivent s'inscrire à **UFR des Sciences de la Terre Service Scolarité Bt Géode RDC, le mercredi 11 février 2008.**

Ils recevront une **carte d'étudiant pour l'année universitaire 2008-09** qui leur permettra d'obtenir une carte de réduction SNCF

Pour ce faire se munir obligatoirement des pièces nécessaires à l'inscription définitive

DOCUMENTS RELATIFS A L'IDENTITE, AUX ASSURANCES, ET MOYENS DE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

- présentation d'un document officiel d'identité **carte d'identité ou livret de famille** et de sa photocopie.
- **Extrait d'acte de naissance original (+1 photocopie)** pour les étudiants non immatriculés à la Sécurité Sociale et qui sont nés hors de France Métropolitaine (étranger ou territoire OUTRE-MER).
- **1 récépissé de demande de carte de séjour** pour les étudiants étrangers (hors CEE).
- **Attestation d'assurance « Responsabilité Civile »** qui couvre l'étudiant durant les enseignements et les stages de l'année universitaire en cours.
- **Pour les étudiant français seulement**, photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à défaut attestation de recensement.
- **Titre de paiement (inclus dans le prix total du DU) : carte bancaire, chèque personnel ou des parents** (en blanc, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable UCBL) **ET si vous êtes BOURSIER** : original + 1 photocopie de l'attestation d'attribution de bourse de l'année universitaire en cours.

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

- **diplôme d'accès** (originaux et photocopies : bac, DUT, DEUG, Licence, etc. ...) et **tous justificatifs de scolarité antérieure** (CPGE).
- **Numéro INE (BEA)** figurant sur le relevé de notes du baccalauréat si obtenu.
- **Pour les étudiant déjà inscrit l'année antérieure dans une université française**, attestation de demande de transfert de dossier (à retirer auprès de l'université de départ).

DOCUMENTS RELATIFS A LA PROTECTION SOCIALE

- **Pour les étudiant déjà immatriculé à la sécurité sociale**, attestation de la carte d'assuré social Vitale et 2 photocopies.
- **numéro INSEE de l'étudiant** (c'est votre n° de sécurité sociale ; il vous est transmis par la caisse d'assurance maladie durant l'année de terminale). Attention : la transmission de ce numéro ne vaut pas immatriculation à la sécurité sociale.